

SPÉCIAL ÉTUDIANT·E

Réduire le nombre d'élèves dans toutes les classes

★ Réduire le nombre d'élèves dans toutes les classes relève d'un choix politique. En France, on compte en moyenne 22,9 élèves par classe. Chiffre élevé, supérieur de 2,2 par rapport à l'Allemagne et jusqu'à 3,8 par rapport à la Finlande. Il faudrait créer 48 500 postes pour rejoindre la moyenne finlandaise par exemple.

En France, le gouvernement a fait le choix de baisser fortement le nombre d'élèves dans les classes de CP et CE1 des REP et REP+, avec des créations de postes en nombre insuffisant pour que cela ne se fasse pas trop souvent au détriment des autres classes. Pourtant de nombreuses études le montrent : baisser le nombre d'élèves par classes améliore la réussite des élèves et réduit les inégalités. Le dossier de ce « Premières classes » propose de faire le point sur les objectifs et les possibilités qu'offre la réduction du nombre d'élèves par classe. Pour que notre système éducatif soit plus égalitaire et que les PE aient tous les moyens de réduire les effets délétères des inégalités sociales sur la réussite scolaire des élèves, baisser les effectifs constitue un des leviers puissants..



DOSSIER

LES EFFECTIFS, ÇA COMPTE ÉNORMÉMENT **p.3**

INFOS SERVICE

VOUS ÊTES LAURÉAT-ES DU CONCOURS
VOUS N'OBTENEZ PAS LE CONCOURS
LA TITULARISATION **p.6**

QUESTION MÉTIER

ÉCOLE INCLUSIVE
INTERVIEW ALEXANDRE PLOYÉ
CP À 12 **p.7**

CRPE

LA RÉPARTITION DES POSTES AUX CONCOURS 2019 N'EST TOUJOURS PAS PUBLIÉE !

À l'heure où nous écrivons ces lignes, à moins de 3 semaines du début des épreuves, le nombre de postes offert dans chaque académie et pour chacun des concours (externes, second concours internes et troisième concours), n'est toujours pas connu.

Début mars, le SNUipp-FSU s'est adressé au cabinet du ministre puis au ministre pour lui demander de publier officiellement ces informations, d'autant que nombre de départements et d'académies semblent avoir été destinataires de leur dotation.

Dans un contexte de crise de recrutement et de manque d'attractivité du métier, il n'est pas acceptable que cette publication n'ait toujours pas été faite. D'autant que les postes offerts aux concours du second degré, de conseillers principaux d'éducation et de psychologues de l'Éducation nationale sont, quant à eux, connus depuis le mois de novembre.

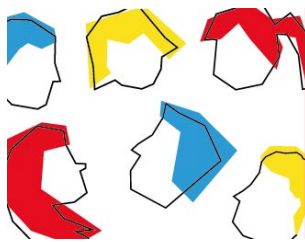
LES PUBLICATIONS DU SNUIPP-FSU

LES GUIDES DES PE STAGIAIRES

Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire du primaire, conçoit des outils pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière. Les délégué-es du SNUipp-FSU pourront vous proposer le livret « **Le concours et après ?** » pour répondre à vos questions concernant votre année de stagiaire à venir.

Ils tiendront aussi à votre disposition l'agenda « **Néo 1^{ères} classes** » et le « **Rikikisaitou** » dans lesquels vous trouverez des informations sur l'organisation de l'année de stage, la rentrée, vos droits, vos obligations, des infos sur les opérations administratives (changer de département, participer au mouvement) ainsi que des infos plus générales sur l'école et son fonctionnement.

N'hésitez pas à demander ces publications au SNUipp-FSU de votre département.



SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

adherer.snuipp.fr


LOI BLANQUER ET RÉFORME DE LA FORMATION

Loi « pour une école de la confiance », création de nouveaux parcours de préprofessionnalisation avec des étudiants sous contrat (AED), modification des arrêtés concernant les master MEEF, annonces sur la place du concours en fin de M2, le ministre de l'Éducation nationale modifie profondément la formation initiale des enseignantes et enseignants, tant sur le fond que sur la forme.

L'objectif des textes réglementaires actuellement débattus est de permettre au ministère de peser sur les contenus des maquettes de formation des INSPE. La priorité donnée aux fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) laisse trop peu de places à la didactique, à l'enseignement des autres disciplines, à la dimension culturelle, points essentiels notamment pour faire réussir les élèves les plus fragiles.

Si avoir une expérience de terrain fait partie des demandes des futurs enseignants, la préprofessionnalisation des AED les met en responsabilité de classe sans formation. Le ministère laisse à penser qu'être en classe suffit à se former et utilise les AED comme moyens de remplacement à bas coût. La présence de 8h par semaine dans l'école amputera de fait la formation universitaire. Nous sommes bien loin des pré-recrutements portés par le SNUipp-FSU.

Enfin en repoussant le concours (à partir de la session 2022) en fin de M2, ce nouveau parcours de formation mettra à mal la nécessaire démocratisation des métiers de l'enseignement, car les étudiant-es les plus fragiles financièrement s'engageront encore plus difficilement qu'aujourd'hui dans un cursus encore plus long.

PROJET DE LOI « TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE »

Au-delà de l'attaque sans précédent sur l'école et ses personnels (projet de loi Blanquer), le gouvernement s'en prend plus largement à toute la fonction publique avec son projet de loi présenté au Conseil des ministres fin mars. Si cette loi est votée en l'état, les commissions paritaires (CAP) seront vidées de leur substance, et ne traiteront plus par exemple ni du mouvement ni des promotions. Les prérogatives et les moyens alloués aux CHS-CT seront

remis en cause, le recrutement sous contrat généralisé, les accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale balayés...

Le gouvernement s'attaque ici brutalement au statut des fonctionnaires. Il souhaite remettre ainsi fortement en cause le modèle social français garantissant l'accès pour toutes et tous et sur tout le territoire en affaiblissant les missions de service public.

LES EFFECTIFS ÇA COMPTE ÉNORMÉMENT !

En 2016, près de 100 000 classes comptaient 25 élèves ou plus, dont environ 7 000 à plus de 30 élèves. Les classes chargées représentent 53 % des classes en primaire dont 27 % en élémentaire. D'après l'OCDE le nombre moyen d'élèves par classe est de 23 en France, soit 1,7 de plus que la moyenne des pays membres. Si l'on se réfère aux 11 pays les plus comparables à l'Hexagone du point de vue socio-économique, qui ont de meilleurs résultats aux évaluations PISA et un système scolaire moins inégalitaire, les effectifs sont, là encore, plus élevés en France.



Différentes études pour un même constat D'après la dernière étude internationale PIRLS¹, le niveau des élèves français ne cesse de baisser. La seule réponse du ministre, est d'appuyer de nouveau sur les fondamentaux. Or, la taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire. Certes ce n'est pas le seul levier à actionner : pratiques enseignantes, formation, mixité scolaire, lutte contre les inégalités sociales (cf p. 4), en constituent d'autres également puissants. Mais l'influence de la taille des classes ne fait aucun doute. En 2006, les économistes Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire publiaient une étude² qui en faisait la démonstration. Pour eux, « la réduction d'un élève par classe de CE1 conduit à une augmentation de 0,7 point du score obtenu par les élèves défavorisés aux évaluations de mathématiques de début de CE2 (...). Une forte politique de ciblage (réduction supplémentaire de cinq élèves des tailles de classe en éducation prioritaire) conduirait à

une réduction supplémentaire de 46 % de l'inégalité de réussite scolaire ».

Dans une note de synthèse, l'Institut des politiques publiques relevait que « les effets estimés de la taille des classes à l'école élémentaire sont globalement positifs ». Le ministère en a conscience. N'a-t-il pas dans ce sens instauré les CP et CE1 à 12 dans les REP ? Mais la mise en œuvre de cette politique se fait par redéploiement des moyens existants. C'est sur des dispositifs indispensables pour le fonctionnement de l'école que le ministère puise les moyens nécessaires, notamment en affectant aux classes dédoublées la majeure partie des postes de « Plus de maître que de classes ». Côté PE, les témoignages attestent de l'impact des petits effectifs sur le climat scolaire, sur la hausse des interactions avec chaque élève, sur les conditions de travail plus apaisées... (cf p.5). De plus, pour Pascal Bressoux (cf.p. 4) « l'abaissement des effectifs n'a pas beaucoup d'impact sur les pratiques enseignantes, c'est-à-dire sur les méthodes

et les styles d'enseignement. Ce qui va changer par contre c'est l'engagement des élèves dans les tâches ».

En revanche, de gros effectifs riment avec mauvaises conditions d'enseignement et d'apprentissage. Les pratiques pédagogiques sont, elles aussi, impactées.

#PASPLUSDE25

La baisse des effectifs est une revendication de longue date du SNUipp-FSU pour qui : « il est urgent de baisser le nombre d'élèves pour tendre vers 20 élèves par classe ». D'autant que cette problématique reste la première priorité des PE quand on les interroge. Le SNUipp-FSU propose un palier intermédiaire avec un seuil maximum de 25 par classe, de 20 en éducation prioritaire ou classes multiniveaux et 15 en TPS-PS, en comptabilisant tous les élèves en inclusion. Le SNUipp-FSU dénonce des réductions d'effectifs pour les CP ou CE1 qui se font au détriment des autres classes ou dispositifs et appelle à « une baisse indispensable et significative des effectifs pour toutes les classes ».

Alors que les opérations de carte scolaire ont eu lieu dans les départements, le SNUipp-FSU poursuit sa campagne pour pointer les effectifs chargés dans les classes des écoles primaires françaises. Avec 44 % des classes qui ont plus de 25 élèves, nous entendons ainsi montrer qu'il est temps d'investir massivement pour réduire les effectifs, élément incontestable d'une meilleure réussite scolaire.

¹ PIRLS : évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de lecture

² L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français

EFFECTIFS DES CLASSES : QUELS EFFETS ?

En mettant en avant le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, le ministre de l'Éducation Nationale reconnaît que la question des effectifs dans les classes a un impact direct sur la réussite des élèves.

Déjà, en France, en 2003, une expérimentation de CP à effectifs réduits a été mise en œuvre. Les performances des élèves de 100 classes à effectifs réduits (de 8 et 12 élèves) ont été comparées à 100 classes témoins, tout au long du CP mais aussi du CE1 suivant où tous les élèves se retrouvaient dans des

classes à effectif ordinaire. Dans une première analyse de la DEPP, si la baisse d'effectifs a un effet sur les performances en langage et mathématiques au cours du CP, cet effet disparaît durant le CE1. Mais une réévaluation récente de cette expérimentation montre un effet positif y compris en CE1, quand on compare à niveau d'expérience professionnelle égale les enseignants. Ceci tend aussi à montrer que l'effet positif de la réduction de la taille des classes peut se trouver totalement annihilé faute de garantie d'un haut niveau d'expertise professionnelle des enseignants.

Une étude menée en Suède* montre pour sa part un impact positif de la réduction de la taille des classes en fin de primaire, avec des effets durables jusqu'à l'insertion professionnelle des élèves. Ces résultats nuancés montrent bien que si les effectifs sont un des leviers de la réussite des élèves, ils ne sont pas les seuls et nécessitent une cohérence d'ensemble.

Dans les classes à effectifs réduits, les interactions avec les élèves sont potentiellement facilitées et c'est pour cela qu'ils y réussissent mieux. Mais cela ne peut pleinement se réaliser sans formation des PE pour mettre en place une pédagogie adaptée. En effet, une pédagogie frontale et magistrale avec un groupe restreint ne garantit pas à elle seule de meilleures performances pour les élèves.

De plus, le recentrage sur les « fondamentaux » qui accompagne le dédoublement des CP et CE1 met en veilleuse l'accès pour tous à une culture commune, facteur important de réussite.

* étude publiée par The Quarterly Journal of Economics (Oxford) en 2012



Pascal BRESSOUX

3 QUESTIONS A

« Il y a un gain significatif à réduire la taille des classes »



Pascal Bressoux, professeur en sciences de l'éducation, université de Grenoble Alpes, membre du CNESCO.

Quel est l'impact de la taille des classes sur les apprentissages ?

La recherche montre qu'il y a un gain significatif à réduire la taille des classes. Cette influence est d'autant plus forte qu'on a affaire à des enfants jeunes. En particulier au début de l'école élémentaire. En ce qui concerne la maternelle, il y a probablement un gain mais trop peu de travaux ont étudié cette question. La réduction de la taille des classes profite d'autant plus que les élèves sont issus de milieux défavorisés. La réduction des effectifs produit des effets positifs dès la première année, la recherche a également pu montrer qu'elle doit se poursuivre sur plusieurs années pour avoir un effet durable. L'expérience américaine STAR a révélé que les élèves qui en avaient bénéficié longtemps maintenaient leur avantage jusque tard dans leur scolarité.

À quelle hauteur une réduction est-elle utile ?

On ne peut pas parler d'effets de seuil. Il y a une certaine linéarité. Une partie de la recherche a dit qu'il fallait réduire d'au moins 5 à 6 le nombre d'élèves par classe pour commencer à mesurer des effets. Mais l'étude de Piketty montre qu'une réduction de trois ou quatre élèves aurait déjà un impact assez fort dans les zones défavorisées. On n'est pas obligé de réduire à 12, on aurait déjà des gains dans des classes à 15 ou 16.

Quel effet sur les pratiques enseignantes ?

L'abaissement des effectifs n'agit pas sur les pratiques mais sur les conditions d'enseignement. Ce qui va changer c'est l'engagement des élèves dans les tâches. Ils passent plus de temps à travailler. Les enseignants font moins de discipline, interagissent davantage avec les élèves en individuel et cela augmente le temps d'enseignement.

La réduction de la taille des classes produit en soi des effets en dépit du fait que les enseignants changent peu leurs méthodes. Cela ne veut pas dire qu'on ne gagnerait pas encore davantage avec des méthodes adaptées. La formation permettrait d'exploiter encore davantage une réduction de la taille des classes.

« UN D'PLUS OU UN D'MOINS ?!... »

« ... De toute façon, on n'est plus à ça près dans la classe ! » Qui n'a jamais entendu ça au détour d'une salle des maîtres et des maîtresses ? Une inscription de plus qui vient s'ajouter à un effectif de classe déjà bien trop lourd. Et si on en finissait avec cette résignation vécue bien trop souvent comme une fatalité ? En France, 100 000 classes fonctionnent avec plus de 25 élèves, ce qui se traduit chaque jour par des difficultés à enseigner sereinement. Éléves dont le comportement est explosif et à besoins particuliers, où

trouver le temps de s'occuper de chaque situation ? D'instaurer du travail de groupe ? De faire parler chaque élève ?

Comment fermer les yeux sur la répercussion mathématique de la baisse du nombre d'élèves en CP sur celui des autres niveaux ? Quand cette mesure sera-t-elle généralisée à toutes les classes ? Quand on interroge les PE, c'est leur priorité.

Ces effectifs trop lourds ont des conséquences non seulement sur les apprentissages des élèves mais également sur les conditions de

travail des PE qui subissent bruit, fatigue supplémentaire et frustration de ne pouvoir bien faire son travail. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a organisé une mobilisation nationale des PE sur toute la période des opérations de carte scolaire dans les départements: #PasPlusDe25 élèves par classe et #PasPlusDe20 en éducation prioritaire. Elle se poursuivra au-delà des PE en mobilisant avec eux parents, maires, députés sénateurs... afin de peser sur le prochain budget de l'Éducation nationale.



« Réduire les effectifs ? Oui, mais pour quoi faire ? »

« Avoir plus de temps pour chaque élève »

Pour Christelle, qui travaille en maternelle dans le Doubs, « le stress, dans une classe de 33 élèves de PS/MS est permanent. Abaisser les effectifs c'est permettre aux enfants d'évoluer sereinement dans un espace mieux aménagé et garantir ainsi la sécurité affective et psychique indispensable à leur évolution. ». Moins d'élèves cela permettrait à Fabienne des Hauts-de-Seine « de mettre d'abord en place les programmes de maternelle ! C'est laisser une place prépondérante à l'oral, pouvoir jouer, manipuler, expérimenter pour construire ses savoirs »

Fred, « brigade », sillonne les routes de Saône-et-Loire. « Avoir moins d'élèves me permettrait d'avoir plus de temps pour chaque élève, en particulier les plus fragiles et donc de pouvoir les accompagner plus efficacement dans les apprentissages », affirme-t-il.

« Beaucoup de choses ! Par exemple, il y aurait plus de place dans la classe et moins de bruit. La charge de travail dans mon niveau serait un peu allégée en particulier sur les corrections. Au niveau de l'école aussi, il y aurait une différence. 250 élèves au lieu de 320, cela apporterait aussi plus de sérénité », déclare pour sa part Martine, qui travaille en REP et compte 27 élèves dans son CM2 des Yvelines. Jeff, en SEGPA dans les Pyrénées

Orientales, poursuit : « pour mes élèves de 6ème, l'arrivée au collège peut être compliquée après une scolarité en primaire parfois difficile. Parfois la difficulté scolaire s'accompagne de comportements un peu agressifs. Moins d'élèves c'est moins de tensions. »

Pascale et Annabel, qui travaillent en réseau d'aides en Loire Atlantique, ont pu faire quelques constats. « Les collègues en classe peuvent mieux différencier au quotidien, pour les élèves en grande difficulté scolaire. L'inclusion des élèves en situation de handicap est facilitée. C'est plus de temps de parole, et ces prises de paroles sont plus faciles. La lecture à haute voix, l'anglais, c'est impossible à 28 élèves ! Quand le « Plus de maîtres que de classes » a été supprimé, nous avons vu la différence. Après des temps de classe par demie ou tiers de classe, le retour à temps plein à 28 fait ressurgir les tensions entre les élèves. » Enfin, « je peux m'occuper de tous les enfants, sur toutes les activités régulières et parfois individuelles. J'ai la possibilité de réfléchir à d'autres pédagogies. Moins d'élèves me permet de suivre les apprentissages plus précisément et en continu » témoigne Camille qui travaille en CP à 12 dans le Rhône.

Moins d'élèves ? Un levier puissant pour la réussite de tous les élèves !

VOUS ÊTES LAURÉAT-ES DU CONCOURS 2019

Au 1^{er} septembre 2019, vous serez nommé-e fonctionnaire stagiaire au 1^{er} échelon du corps des professeurs des écoles (indice 388). Vous percevrez un salaire mensuel net d'environ 1 428€ (zone 3).

Votre affectation

Votre classement dépendra de votre rang au concours et votre affectation se fera dans l'un des départements de l'académie, selon les vœux émis lors de votre inscription. Un poste vous sera attribué lors du mouvement dont les règles sont départementales.

L'organisation de votre formation

Votre suivi sera assuré dans le cadre d'un

double tutorat : d'une part de la part de maîtres formateurs où d'accueil temporaire issus du premier degré, d'autre part d'autres personnels provenant de l'ESPE. Vous serez à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en formation à l'ESPE où il vous faudra valider le M2 MEEF au plus tard au 1^{er} septembre 2020. Si vous avez déjà un master ou bénéficiez d'une exemption, une formation adaptée prenant en compte votre parcours antérieur doit être mise en place.

Vous ne remplissez pas les conditions de diplôme

Votre stage est prolongé d'un an pendant lequel vous gardez le bénéfice du concours afin de valider votre M2.

VOUS N'OBTENEZ PAS LE CONCOURS

Vous devez pouvoir poursuivre votre cursus au sein de l'ESPE. Renseignez-vous pour connaître ce qu'elle vous propose et rapprochez-vous du SNUipp-FSU de votre département.

Le SNUipp-FSU revendique

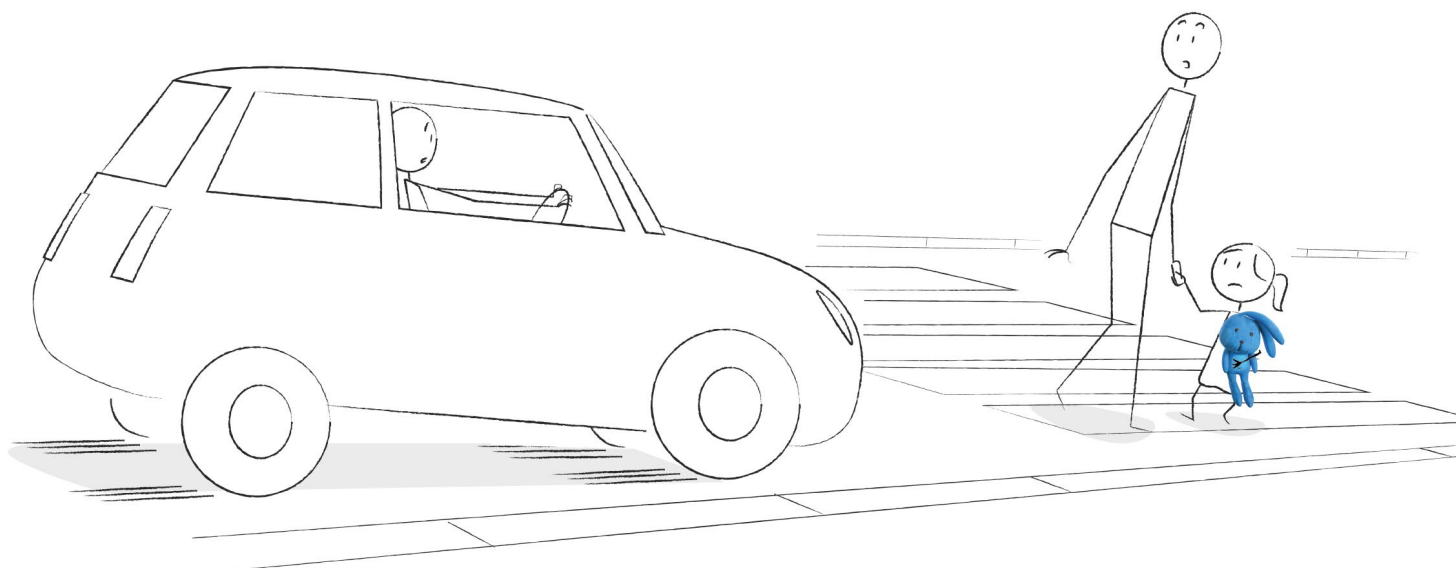
Un concours placé en L3 et 2 années de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master ; une mise en stage progressive allant du stage d'observation à la mise en responsabilité en passant par de la pratique accompagnée ; une formation continuée après la titularisation avec une mise en responsabilité à ½ temps la 1^{ère} année.

LA TITULARISATION

Elle sera prononcée à l'issue de l'année de stage. Le jury académique se prononcera sur le fondement du référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013 après avoir pris connaissance :

- de l'avis de l'IEN, établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur (PEMF ou MAT),
- de l'avis du directeur ou de la directrice de l'ESPE.

Vous trouvez normal qu'un véhicule soit mieux assuré que votre famille ?



11 millions d'accidents domestiques se produisent chaque année*, seulement 13 % des familles sont protégées**. La MAIF vous aide à protéger ce qui a le plus de valeur.

Plus d'informations sur maif.fr

*INPES - Santé publique France. **Kantar TNS - Etude Sofia 2017, 13 % des individus interrogés ont déclaré détenir un contrat Garantie des Accidents de la Vie. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500€ entièrement libéré - RCS Niort : 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant

Alexandre Ployé



« L'école doit devenir inclusive : les élèves y ont tous leur place. »

Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Est Créteil et responsable des formations pour l'école inclusive de l'ESPE de l'académie de Créteil.

Accueillir l'enfant en situation de handicap dans la classe, comment s'y prendre ?

Il faut attirer l'attention de l'enseignant qui débute sur au moins deux variables : tout d'abord bien accueillir, c'est mettre en œuvre des gestes pédagogiques organisés autour de l'observation des besoins des élèves inclus et de la réponse à ces besoins par l'adaptation et la différenciation pédagogiques. Mais c'est aussi l'inviter à être attentif à la dimension psychique, émotionnelle, de la rencontre avec l'élève en situation de handicap dont l'altérité présumée peut faire peur.

Quelles sont les principales difficultés ?

Il existe plusieurs types d'obstacles. Tout d'abord, à l'échelle de l'institution. L'école a hérité de structures qui excluent : les classes de perfectionnement éloignaient les élèves en difficulté. Or, l'inclusion demande de sortir de cette logique de séparation. Le deuxième obstacle se situe à l'échelle de la classe. L'inclusion nécessite des adaptations réciproques, le système s'adapte à un enfant qui s'adapte à ce système. Enfin, le troisième type d'obstacle est dans le regard porté par l'enseignant sur l'élève en situation de handicap, souvent regardé du côté de son inadaptation, plutôt que du côté de ses capacités.

L'école peut-elle devenir inclusive ?

L'école doit devenir inclusive : les élèves y ont tous leur place. Il faut agir sur les trois niveaux d'obstacles et donc en priorité former et accompagner les enseignants, au plus près de la réalité. Il s'agit aussi de penser une réforme structurelle de l'éducation nationale. L'école inclusive est une utopie réalisable à condition que l'on s'en donne les moyens.

Avec quels types d'accompagnement ?

Il me semble nécessaire de relancer l'accompagnement clinique de la pratique professionnelle, sans renoncer à d'autres types d'accompagnements notamment pédagogiques. Il faut à l'enseignant un espace où il puisse élaborer son vécu, y déposer sa plainte en regard de sa souffrance éventuelle. Dans les années 2000, il existait des groupes d'analyses de pratiques, particulièrement en formation initiale. Aujourd'hui, l'institution est peu encline à entendre la souffrance. Dans l'une de mes dernières recherches où nous avons mis en place ces espaces, nos résultats démontrent leur importance pour dépasser les conflits psychiques qui découlent de la pratique quotidienne et la paralysent afin de redonner du pouvoir d'agir aux professionnels.

« L'ÉCOLE INCLUSIVE EST UNE UTOPIE RÉALISABLE À CONDITION QUE L'ON S'EN DONNE LES MOYENS. »



Alexandra Dehouck
enseigne en CP à Sains en Gohelle, REP dans le Pas de Calais

Quels sont les avantages d'une classe à 12 ?

Cela permet une plus grande vigilance et raccrocher tout de suite l'élève un peu perdu. Les élèves sont davantage sollicités à l'oral, notamment en lecture, ils sont donc plus « acteurs », ce qui renforce la motivation et l'estime de soi. Il y a plus de temps de manipulations. Les journées de classe sont aussi moins fatigantes car il y a moins de bruit que dans une classe à 25.

Y a-t-il des inconvénients ?

Oui, car si le décrochage de certains est évité, cela ne résout en rien la difficulté scolaire. Le RASED n'intervient plus et donc il n'y a plus d'aide spécialisée pour les élèves qui en auraient besoin. On perd aussi de notre liberté pédagogique car nous avons des pressions pour nous conformer à des « pratiques qui fonctionnent » sous couvert d'harmonisation. On est également très « surveillé » par les équipes de circonscription (IEN et CPC). Les formations se font à des moments différents pour les collègues de l'école, car il n'y a pas de remplaçants disponibles. Ces jours-là, les élèves de 2 classes sont alors regroupés, ce qui transforme notre façon de travailler.

Quelles sont les conséquences du dispositif sur les autres classes ?

Les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins, les autres classes ont des effectifs à 29 en cours simples et 26 ou 27 dans les cours doubles. Humainement, cela crée des tensions avec les autres collègues. On nous laisse aussi entendre qu'avec ces conditions d'enseignement, il ne devrait plus y avoir d'élèves en difficulté, ce qui culpabilise certains.



LOI BLANQUER

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE

🔗 [neo.snuipp.fr/loi-blanquer-toutes-et-tous-dans,706 | neo.snuipp.fr/loi-blanquer-toutes-et-tous-dans,706]



CRPE

RÉPARTITION DES POSTES AUX CONCOURS

🔗 [neo.snuipp.fr/crpe-la-repartition-des-postes-aux,709 | neo.snuipp.fr/crpe-la-repartition-des-postes-aux,709]



CLIMAT

MARCHE DU SIÈCLE POUR LE CLIMAT

🔗 [neo.snuipp.fr/marche-du-siecle-pour-le-climat,705 | neo.snuipp.fr/marche-du-siecle-pour-le-climat,705]

AGIR POUR LE CLIMAT : URGENCE SYNDICALE

La température moyenne mondiale (terre et océans) a augmenté de 0,85 C° entre 1880 et 2012. La décennie 2000-2010 a été la plus chaude depuis 1850.



Les conséquences sont multiples : vagues de chaleur rendant arides des territoires auparavant fertiles, extinctions d'espèces, déstabilisation des calottes polaires, montée des océans et augmentation du nombre de réfugié-es climatiques...

Limiter la hausse à 1,5 C° passe par une réduction des émissions de CO2 de 45 % d'ici 2030 et la réalisation d'une « neutralité carbone » en 2050 – autrement dit, il faudra cesser d'envoyer dans l'atmosphère plus de CO2 qu'on ne peut en éliminer.

Si rien n'est fait, la hausse pourrait être de 5,5 C° d'ici 2100.

Pourtant, au niveau français, européen comme mondial, les intérêts qui prévalent sont toujours ceux du profit au détriment de la planète.

Les politiques libérales qui se poursuivent vont à l'encontre du bien commun et ce malgré les grandes conférences pétries de bonnes intentions qui se succèdent de Kyoto à la COP 24.

Les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes.

Plus qu'un danger, c'est une urgence à laquelle nous sommes confrontés. Et ce n'est pas un hasard si la jeunesse, qui voit son futur hypothéqué par les décideurs et décideuses, est particulièrement engagée dans ce combat.

Notre organisation syndicale porte depuis longtemps des revendications pour d'autres choix de production, une meilleure répartition des richesses et la création de nouveaux droits pour les salarié-es. Ces mobilisations sont donc une opportunité formidable pour revendiquer les changements structurels nécessaires.

C'est le sens de notre investissement dans toutes les mobilisations pour le climat. De « l'affaire du siècle » qui saisit la justice contre l'Etat français pour inaction, aux grèves scolaires pour le climat en passant par les marches, le SNUipp-FSU soutient et participe activement à ces initiatives. Parce que nos vies, notre planète valent plus que leurs profits !

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT
-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN



GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

* Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

** Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS, entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.